



Volet thématique « Égalité des sexes et autonomisation des femmes »

Résumé des résultats clés et réalisations

Problématique

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

La déclaration du millénaire a identifié l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme l'un des huit objectifs du Millénaire pour le développement et comme un outil efficace pour la lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie ainsi que pour la favorisation d'un développement véritablement durable. Le troisième objectif du Millénaire pour le développement (OMD 3) a été défini comme suit : « Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ». La Réunion de haut niveau sur les OMD de 2010 a appelé à de nouvelles actions visant à garantir l'égalité des sexes en matière d'éducation, de santé, d'opportunités économiques et de prise de décision, au travers d'une prise en compte généralisée de cette problématique dans l'élaboration des politiques de développement. Un axe important pour aboutir à l'égalité des sexes est l'autonomisation des femmes grâce à l'éducation, l'emploi et la représentation politique, tout comme la garantie de l'accès des femmes à des services médicaux gynécologiques et obstétricaux. Une autre étape fondamentale vers la concrétisation de l'égalité des sexes est l'éradication de toute forme de violence à l'encontre des femmes.

Volet thématique « Égalité des sexes et autonomisation des femmes » du Fonds OMD

À la lumière de ces développements, les 13 Programmes conjoints définis dans le cadre de ce volet thématique ont été conçus pour une approche large et holistique de l'égalité des sexes, contribuant ainsi au respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des jeunes filles. La conception, les objectifs et la structure de ces Programmes conjoints ont globalement trouvé leur fondement dans la reconnaissance du rôle vital de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le respect des droits de chaque être humain, homme ou femme. Les principales questions thématiques sélectionnées reflètent une compréhension approfondie de la nécessité, pour aboutir une égalité des sexes *de facto* et *de plein droit*, de construire une société où hommes et femmes se partagent le pouvoir et l'influence à parts égales et disposent d'un accès équivalent à l'éducation, à la santé, à un travail décent et à des moyens de subsistance.

Les Programmes conjoints ont été menés dans des pays présentant divers degrés de pauvreté et de développement, ainsi que différentes situations politiques et socio-économiques. Ils ont tous été conçus pour répondre aux priorités nationales en matière de développement, conformément aux Plans-cadres

des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et sur base du principe d'unité d'action des Nations Unies. La plupart des programmes ont impliqué un large éventail de partenaires et l'application d'une approche multidisciplinaire et multisectorielle, étant donné que l'égalité des sexes est une problématique transversale qu'il convient d'aborder dans tous les domaines (santé, éducation, emploi, participation politique, etc.). De nombreux bénéficiaires et intervenants (à la fois ceux ayant des obligations à remplir et ceux dont les droits doivent être préservés) ont été ciblés à tous les niveaux. Une majorité de Programmes conjoints ont impliqué les ministères sectoriels et responsables de la fourniture de services. Ils ont ainsi touché un grand nombre de fonctionnaires, y compris ceux travaillant au niveau local. La plupart des programmes ont identifié des bénéficiaires dont les droits de l'homme n'étaient pas respectés et protégés, et qui appartenaient largement aux groupes les plus défavorisés et exclus de la population.

Presque tous les Programmes conjoints (11) se sont attaqués à la violence à l'encontre des femmes. Les autres principaux axes thématiques ont été l'autonomisation économique et politique des femmes et les problèmes médicaux gynécologiques / obstétriques ainsi que le VIH / SIDA. Des approches et des interventions variées ont été appliquées à différents niveaux, de stratégies d'amélioration et de mise en œuvre des lois et politiques nationales (présentes dans la grande majorité des programmes) à des



interventions de développement des moyens pour les municipalités et les autorités locales. Tous les Programmes conjoints intégraient des formations, pouvant aller d'initiatives formelles de renforcement des capacités à des séances d'information pour la promotion de l'égalité des sexes et la protection des droits des femmes et des jeunes filles. Des interventions ont également été menées au niveau individuel en travaillant directement avec les bénéficiaires visés afin de renforcer leur capacité à se prévaloir de leurs droits et à les

exercer. Tous les Programmes conjoints ont aussi concentré leurs efforts sur la sensibilisation du public, par la création et la diffusion d'informations visant à susciter un changement social, et des résultats au niveau politique. Ces efforts ont par exemple pris la forme d'activités de communication et de promotion, du développement d'études et d'articles politiques, et de l'utilisation de différents outils et supports de formation.

Réalisations et résultats

Les programmes visaient principalement à susciter un changement social positif dans la vie des détenteurs de droits / participants / bénéficiaires tout en développant à tous les niveaux les moyens de ceux ayant des obligations à honorer, afin qu'ils puissent effectivement remplir leurs fonctions. Le changement social a été visualisé et anticipé dans la phase de conception et de planification des Programmes conjoints, ce qui a nécessité la collaboration de nombreux intervenants ainsi qu'une approche multisectorielle, concourant ainsi à un effort collectif de transformation des attitudes et comportements au sein de la société. La notion de changement social s'est globalement appuyée sur une série d'hypothèses et sur l'identification des conditions requises pour susciter lesdites transformations. Par conséquent, des exemples d'approches pour le changement social (attitudes et

comportements des bénéficiaires, à la fois ceux disposant de droits et ceux ayant des obligations à remplir) existent dans tous les Programmes conjoints, indépendamment de la thématique couverte.

Les interventions et approches retenues pour les programmes se répartissent en quatre catégories :

Développement des moyens afin de lutter contre la violence à l'encontre des femmes

Le changement des comportements violents à l'encontre des femmes et des jeunes filles constituait l'un des principaux axes du programme mené au Bangladesh. Quelque 23 986 intervenants ont reçu une formation de sensibilisation à la problématique de la violence à l'encontre des femmes, dont des journalistes, des employeurs, des cadres, des responsables syndicaux, des fonctionnaires, des enseignants, des juges et des procureurs, des membres du Sex Workers Network et bien d'autres.

Le Programme conjoint de Colombie a été mis en œuvre au niveau national et dans quatre régions du pays avec des résultats notables. Des signes existent d'une sensibilisation accrue à la problématique de la violence à l'encontre des femmes au sein des médias et dans les campagnes politiques. De nouvelles alliances stratégiques ont été formées entre institutions gouvernementales et la société civile, et de nouveaux espaces et mécanismes de dialogue ont été créés.

Dans l'ensemble, le programme a pu renforcer les institutions responsables de la prévention des violences à l'encontre des femmes et de l'aide aux victimes. Il convient en particulier de relever le renforcement des systèmes de collecte des données et la création d'un solide corpus de preuves à partir duquel des politiques publiques peuvent être développées.



La prise en charge des problèmes de gouvernance a été un facteur clé de la réussite du programme du Maroc, de même que les partenariats établis entre 13 départements ministériels, 8 agences de l'ONU et la société civile représentée par 40 ONG. À la suite du programme, le droit pénal a été amélioré afin de protéger les femmes et les enfants, des progrès dans l'autonomisation des femmes et des jeunes filles en tant qu'actrices du développement ont été identifiés, les droits des femmes ont été intégrés dans les politiques et programmes des autorités locales et un ensemble de services sociaux pour les victimes de violences (par exemple, dans la santé, la justice et la police) ont été mis sur pied dans six régions.

Cadres législatif et politique, et budgétisation en faveur de l'égalité des sexes

Une réalisation importante du programme brésilien a été le renforcement des moyens du secrétariat spécial des politiques pour les femmes (SPM) et du secrétariat spécial pour la promotion des politiques d'égalité raciale (SEPPIR) afin de garantir la prise en compte des discriminations raciales et à l'encontre des femmes dans toutes les politiques, tous les programmes et tous les services publics. Un résultat spécifique a été le développement d'une méthodologie de suivi du plan d'action du SEPPIR.

Le programme du Guatemala visait la mise en œuvre de la politique nationale pour la promotion et le développement des femmes (PNPDIM) et de la politique pour l'égalité des chances (PEO) 2008-2023. Pour ce faire, les moyens du secrétariat présidentiel pour les femmes (SEPREM) et de l'office de défense

des femmes indigènes (DEMI) ont été renforcés. Ces efforts ont permis l'intégration de la politique nationale par huit ministères et secrétariats (par exemple, l'Éducation, la Santé, l'Économie, le Travail, l'Agriculture et les Finances) ainsi qu'une augmentation significative du budget national du SEPREM, qui devrait en assurer la pérennité.

Au Nicaragua, l'engagement des maires des 15 municipalités visées par le Programme conjoint s'est renforcé : selon les estimations, 113 814 femmes ont été mobilisées et consultées pour la formulation de budgets et de politiques locales en faveur de l'égalité des sexes, et 23 098 femmes ont participé aux processus de décision des gouvernements locaux concernant le financement de leurs projets rémunérateurs. Ces développements positifs au niveau municipal ont conduit à généraliser l'intégration de l'égalité des sexes dans le budget national et à la mise sur pied de mesures institutionnelles, par exemple la création d'unités pour l'égalité des sexes au sein des commissions du gouvernement national.

Promotion et communication

Un bon exemple d'initiative de promotion visant à acquérir le soutien des principaux intervenants ayant des obligations à honorer nous vient du Vietnam. Le Programme conjoint y a permis des visites de terrain par les membres du Parlement dans quatre régions du pays. Les parlementaires ont ensuite soulevé les problématiques préoccupantes pour les collectivités devant le Parlement afin d'inciter les ministères responsables à agir.

Au Timor-Oriental, une campagne de lutte contre les violences à l'encontre des femmes a été menée, avec un total de 81 événements de sensibilisation, dont 26 articles parus dans la presse, deux programmes télévisés et cinq programmes radio nationaux. Un total de 68 500 supports d'information ont été développés et diffusés, sur les thèmes de la lutte contre les violences à l'encontre des femmes et le trafic des êtres humains, et de la protection de l'enfance.



Dans les Territoires Palestiniens Occupés, le programme a abouti à plusieurs études, articles politiques, enquêtes et manuels de formation. Une étude sur les coopératives gérées par des femmes intitulée « *Mainstreaming Gender Equality Concerns in Palestinian Cooperatives* » (prise en compte généralisée de l'égalité des sexes dans les coopératives palestiniennes) figure parmi les principales réalisations. Cette étude devrait conduire à des propositions spécifiques de développement des moyens qui contribueront à renforcer les coopératives gérées par des femmes. Une étude sur la violence à l'encontre des femmes au travail (la première en son genre) a été développée, et une ligne d'assistance a été créée, disponible 16 heures par jour et 7 j./7. L'un des résultats directs du Programme conjoint a été la collaboration de six ministères à l'implémentation d'une stratégie nationale de lutte contre les violences à l'encontre des femmes.

Mise sur pied de réseaux et de mécanismes

Au Bangladesh, le programme a soutenu l'établissement légal du Sex Workers Network, qui permet aux travailleuses du sexe de faire valoir leurs droits. Au Brésil, les efforts de promotion soutenus par le

Programme conjoint ont permis la mise sur pied de la *Red de Mujeres del Noreste* (réseau des femmes du Nord-Est), qui s'est associée à la fédération des femmes journalistes d'Amérique latine. Au Guatemala, le Programme conjoint a conçu l'Instituto Autónomo de Formación Política de Mujeres Indígenas (un institut indépendant de formation des femmes indigènes) et a fourni plusieurs outils pour cette création. Parmi ces outils figurait une stratégie de communication visant à soutenir 35 femmes identifiées comme présentant un potentiel électoral dans plusieurs régions du pays. En Éthiopie, des coopératives d'épargne et de crédit pour les femmes ont été constituées pour la première fois dans deux régions.

Hormis la violence à l'encontre des femmes, les programmes ont également visé l'autonomisation économique et politique des femmes, d'une part, et le développement des services médicaux gynécologiques / obstétriques et le VIH / SIDA, d'autre part.

Autonomisation économique et politique des femmes

Dans de nombreuses régions du monde, l'égalité des sexes est entravée par le manque d'accès des femmes aux ressources, à leurs droits et au pouvoir. Pas moins de neuf Projets conjoints ont donc ciblé l'autonomisation économique et politique des femmes. En Bolivie, le programme s'est centré sur l'autonomisation économique des femmes les plus défavorisées et exclues, et a amélioré la vie de 4 640 femmes selon les estimations, en augmentant leurs revenus et en leur permettant de subvenir aux besoins de leur famille et d'atteindre un certain niveau d'indépendance économique. Toujours selon les estimations, 12 817 femmes ont obtenu un certificat de naissance ou une carte d'identité officielle. L'accent a également été mis sur les droits économiques des femmes, sur leur droit de participer aux processus de prise de décision, sur leur droit d'accès à l'information et sur la création d'espaces publics et privés pour la négociation en tant que propriétaires de petites entreprises.

Éducation sexuelle

En Éthiopie, une enquête de référence a indiqué que les adolescentes et les femmes possèdent une compréhension limitée de la sexualité, et que les jeunes filles de 15 à 19 ans courent sept fois plus de risques d'être infectées par le VIH que les garçons. Le Programme conjoint a soutenu des formations sur le VIH/SIDA, sur les services médicaux gynécologiques / obstétriques et sur les services de planning familial. Cette amélioration des connaissances des femmes en matière de sexualité et de services gynécologiques / obstétriques a conduit à des comportements plus sûrs. L'une des approches retenues consistait en des conversations au sein des collectivités, qui ont stimulé le dialogue et la sensibilisation au VIH/SIDA et aux questions liées à la sexualité et aux services gynécologiques / obstétriques. Des témoignages attestent d'un changement de comportement chez les bénéficiaires du Programme conjoint.

Enseignements et recommandations clés

Un solide leadership est essentiel : le choix de l'agence gouvernementale responsable possède un impact eu égard au degré de leadership fourni. Il a également été relevé que lorsque les bureaux du coordinateur résident, des responsables d'agences et des hauts fonctionnaires apportent un soutien solide, les Programmes conjoints remportent un plus grand succès dans leur implémentation.

Cibler les groupes les plus exclus constitue une stratégie efficace afin de réduire les inégalités et contribue à l'égalité des sexes et à la réalisation des OMD.

L'important rôle de la société civile est un élément clé de la plupart des Programmes conjoints mais n'a pas systématiquement été exploité.

Le renforcement de la connaissance des droits de l'homme : certains programmes ont conduit à des changements significatifs dans la vie de femmes défavorisées, grâce aux connaissances acquises par celles-ci concernant les droits humains et l'importance, par exemple, de disposer d'une carte d'identité ou d'un certificat de naissance pour être un citoyen actif.

La volonté politique est fondamentale pour la pérennité des avancées obtenues pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : puisque les autorités gouvernementales et particulièrement le législateur évoluent en permanence, la consolidation des institutions par le développement des moyens est essentielle pour la durabilité des résultats obtenus. En conséquence, la sensibilisation et le développement des moyens doivent être continus et permanents.

Pour lire le rapport complet (en anglais) : <http://on.mdgfund.org/WdmsHx>